

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 janvier 2019

Le Conseil Municipal de FLAVIGNY sur MOSELLE, régulièrement convoqué le 22 janvier 2019, s'est réuni le 28 janvier 2019 à 19h30 à la Mairie, sous la Présidence de M. Marcel TEDESCO, Maire.

Etaient présents :

TEDESCO Marcel, RAVEY Dominique, HEQUETTE Michel, ROZAIRE Anne, DURAND Pascal, ROUSSEAU Dominique, ARGENTON Michelle, CARDOT Marie-Claude, GREINER Cathy, ~~COUSIN Philippe~~, POIRSON François, MEYER Christine, MOLL Patrice, CELKA Marie-Odile, ~~NOISETTE Laurent~~, ~~GERARDIN Olivier~~, MILBACH Corinne, ~~BURTIN Clémence~~.

Etaient excusé(s) : Dominique ROUSSEAU, Philippe COUSIN, Laurent NOISETTE, Olivier GERARDIN, Clémence BURTIN.

Procurations :

- Olivier GERARDIN à Anne ROZAIRE
- Philippe COUSIN à Marcel TEDESCO
- Dominique ROUSSEAU à Pascal DURAND
- Laurent NOISETTE à Michel HEQUETTE
- Clémence BURTIN à Michèle ARGENTON

Secrétaire de séance : Pascal DURAND

N°01/2019 - DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Le Maire rappelle que la commune de FLAVIGNY sur MOSELLE, de par sa situation géographique, se trouve soumise à de nombreux risques naturels prévisibles que ce soit au niveau des mouvements de terrain avec le Plan de Prévention des Risques approuvé le 23 septembre 1999 que sur le plan des inondations avec le Plan de Prévention des Risques approuvé le 27 juillet 2000.

La commune est également concernée par les aléas de retrait et de gonflement des argiles d'après la cartographie départementale du Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) d'avril 2008. Enfin, depuis le décret du 22 octobre 2010, portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français, la commune de Flavigny sur Moselle est soumise à de nouveaux aléas au niveau de la sismicité qui varie selon les secteurs à des zones de sismicité très faible (zone 1) ou faible (zone 2) voire même modérée (zone 3).

Or, suite à la période de sécheresse que notre région a connue depuis le printemps dernier jusqu'à la fin de l'année 2018, plusieurs propriétaires ont saisi la Mairie pour déclarer de nombreux désordres constatés sur leur habitation. Cette période de sécheresse intense a d'ailleurs été reconnue au niveau national et sur le plan local, elle a donné lieu entre début août et mi-décembre à la prise successive de 7 arrêtés préfectoraux limitant provisoirement certains usages de l'eau.

En ce qui concerne la commune, de nombreux dégâts liés également à cette forte sécheresse ont été constatés au niveau des chemins communaux de Pulligny et de Frolois qui venaient de faire l'objet d'une réfection complète et le technicien du Bureau d'Etudes craint que ces dommages ne s'accroissent fortement dans les prochains mois. Un chiffrage des réparations est actuellement en cours de réalisation. Ont également été touchés la voirie du Lotissement "Les Coteaux", le chemin de la rue des Sources et les Garages de la Poste, au niveau des bâtiments communaux.

En conséquence, après avoir procédé à un recensement non exhaustif des dommages sur le territoire communal, le Maire souhaite que la municipalité initie une procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse, qui constitue, à l'égard des victimes de ces sinistres, la décision nécessaire et préalable à l'indemnisation par les sociétés d'assurances de leurs dommages aux biens. Précision faite également que la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ne peut être recevable que si elle intervient dans un délai de 18 mois après le début de l'événement naturel qui lui a donné naissance

Après cet exposé, le Maire propose donc que l'assemblée délibérante :

Vu le Code des Assurances ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- SOLLICITE la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle du 1er janvier au 31 décembre 2018 sur le territoire communal compte tenu des conditions climatiques particulières rencontrées l'an dernier,
- DEPOSE la demande communale auprès de Monsieur le Préfet,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

**A vingt heures trente, l'ordre du jour étant épuisé,
le Président lève la séance.**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAVIGNY SUR MOSELLE
Séance ordinaire du 28 janvier 2019 - del 01/2019

Marcel TEDESCO	
Dominique RAVEY	
Michel HEQUETTE	
Anne ROZAIRE	
Pascal DURAND	
Dominique ROUSSEAU	
Michelle ARGENTON	
Marie-Claude CARDOT	
Cathy GREINER	
Philippe COUSIN	
François POIRSON	
Christine MEYER	
Patrice MOLL	
Marie-Odile CELKA	
Laurent NOISETTE	
Olivier GERARDIN	
Corinne MILBACH	
Clémence BURTIN	